

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**MAIRIE DE MONTGERON**  
CONSEIL MUNICIPAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

OBJET : **N°26/55**  
**Acquisition de la parcelle cadastrée section AS n° 400, propriété de Madame Andrea SCHOUTEN, sise 63 ter chemin du Dessous du Luet, en vue de la mise à l'alignement**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 1<sup>er</sup> du mois de juin à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. GAUDEAU, Mme DOLLFUS, M. VEYRAT, Mme GUERY (présente jusqu'à 21h51), M. CORBIN, Mme RIOU-HARCHOUI, M. KNAFO, Mme POULET, M. ALLARD, M. NICOLAS, M. LEROY, Mme MORIN, Mme PROVOST, M. MAGADOUX, Mme GARTENLAUB, M. DUROVRAY (arrivée à 19h37 et sortie à 21h51), Mme MARQUES CARLOS, M. CHEVERT, M. GOURY, Mme LAPORTE, M. LE MEUR (arrivée à 19h53), Mme BENZARTI, Mme TOUCHON, Mme FERRIER, M. VINCENT, Mme CIEPLINSKI, M. PRIM, Mme BILLEBAULT, M. HIDRI, Mme POIVRE, Mme BOULAY, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

M. FERRIER ayant donné procuration à M. LEROY

Mme GUERY ayant donné procuration à M. GAUDEAU (à partir de la délibération n°26/51)

Absents :

M. SOUMARE

M. LE MEUR (jusqu'à la délibération n°26/39)

M. DUROVRAY (à partir de la délibération n°26/51)

M. MILOSEVIC (à la délibération n°26/51)

M. VEYRAT a été élu secrétaire de séance

**OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AS N° 400, PROPRIETE DE MADAME ANDREA SCHOUTEN, SISE 63 TER CHEMIN DU DESSOUS DU LUET, EN VUE DE LA MISE A L'ALIGNEMENT**

Vu les articles L2121-29, L2241-1 et suivants, et L1311-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions immobilières poursuivies par les collectivités publiques, fixant le seuil de saisine de France Domaine à 180 000 € pour les acquisitions amiables,

Vu la délibération du conseil municipal n° 24/83 en date du 18 novembre 2024, autorisant l'acquisition de la parcelle privée cadastrée section AS n° 400 sis 63 ter chemin du Dessous du Luet, en vue de la mise à l'alignement,  
Vu la saisine de France Domaine facultative dans le cas présent,

Vu le courrier de la Ville en date du 13 novembre 2023 proposant l'acquisition de la parcelle AS n°400, d'une superficie de 9 m<sup>2</sup>,

Vu l'accord de Madame Andrea SCHOUTEN en date du 25 septembre 2024 confirmant son accord pour céder à la commune ladite parcelle pour un montant de 720 € soit 80.00 €/m<sup>2</sup>,

Vu le plan de vente réalisé le cabinet de géomètre TTGE en date du 07/02/2024 où figure le numéro de parcelle AS n° 400 pour 9 m<sup>2</sup>,

Considérant qu'il s'agit de la régularisation d'une situation de fait,

Considérant la nécessité de mettre à l'alignement le chemin du Dessous du Luet à l'occasion des travaux d'aménagement dudit chemin, dont la première phase a été réalisée en 2016 et la deuxième et dernière phase a été réalisée en 2023,

Considérant la nécessité de régulariser, par acte notarié, la mise à l'alignement de la parcelle cadastrée section AS n° 400 d'une superficie totale de 9 m<sup>2</sup>, sise 63 ter chemin du Dessous du Luet, appartenant à Madame Andrea SCHOUTEN.

Considérant que les propriétaires indiqués au Cadastre, Gaston et Madeleine SCHOUTEN sont décédés respectivement en 2019 et 2021, et que Madame Andrea SCHOUTEN est leur unique héritière,

Considérant que l'information du décès de Madeleine et Gaston SCHOUTEN n'a été communiquée à la Ville qu'en 2025, qu'entre-temps, une délibération du conseil municipal d'acquisition auprès de ces derniers avait été approuvée le 18 novembre 2024,

Considérant qu'il convient donc d'annuler cette délibération et d'approuver l'acquisition auprès de Madame Andrea SCHOUTEN.

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 27 mai 2026,

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,**

- ABROGE** La délibération n° 24/83 du Conseil municipal du 18 novembre 2024.
- DECIDE** D'acquérir la parcelle cadastrée section AS n° 400, d'une superficie de 9 m<sup>2</sup>, sise 63 ter chemin du Dessous du Luet, appartenant à Madame Andrea SCHOUTEN ayant son domicile à POISSY (78300), 4 bis chemin de Berthemont, dans le cadre d'une mise à l'alignement pour élargissement du chemin du Dessous du Luet, pour un montant de sept cent vingt euros (720,00 €) soit 80.00 €/m<sup>2</sup>.
- DIT** Que les frais d'acte seront à la charge de la commune.
- AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif ou notarié à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ladite acquisition.
- DIT** Qu'après signature de l'acte de vente, le terrain sera classé au domaine public communal.
- DIT** Que les crédits sont prévus au Budget 2026 chapitre 21, article 2111.
- DIT** Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**Sylvie CARILLON**  
Maire de Montgeron  
Conseillère régionale d'Ile-de-France





Service Urbanisme pôle Foncier

Montgeron, le 13/04/2023

Monsieur et Madame SCHOUTEN



OBJET : Rétrocession chemin du Dessous du Luet  
N/Réf. : SC/PA/GLV/CT/23-48  
Dossier suivi par C. THOMAS  
Tel. : 01 70 58 93 62  
[c.thomas@montgeron.fr](mailto:c.thomas@montgeron.fr)  
Pièces jointes : plan

Madame, Monsieur,

Lors de la réunion publique du 2 novembre dernier, les élus et techniciens de la Ville de Montgeron vous ont présenté les travaux d'aménagement du chemin du Dessous du Luet qui vont permettre de donner à la voie un caractère urbain et apaisé.

A cette occasion, la ville souhaite régulariser la rétrocession au domaine public communal de la parcelle AS n° 400 au 63 ter chemin du Dessous du Luet, d'une superficie de 9 m<sup>2</sup> vous appartenant, qui constitue déjà, de fait, de la voirie. En effet, cette parcelle sera concernée par les travaux d'aménagement qui doivent débuter le 20 novembre pour une durée d'environ un mois.

Je vous propose l'acquisition de cette emprise au prix de 80 €/m<sup>2</sup> (basé sur le prix du terrain à bâtir avec application d'un abattement pour terrain non constructible compte tenu de sa superficie) soit un montant total de 720 €. Les frais de notaire seront à la charge de la Ville.

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer votre accord de principe pour le démarrage des travaux et pour la rétrocession. Dans ce cas, vous recevrez prochainement un document modificatif du parcellaire cadastral, puis un projet d'acquisition sera présenté à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal, afin de procéder à la vente début 2024.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Christian CORBIN**  
Adjoint au Maire  
en charge de l'aménagement  
et de la transition écologique





**Agence PARIS MADELEINE**  
 4 rue de Castellane  
 75008 PARIS  
 Tél. 01 42 36 58 78  
 Fax 01 42 06 88 30  
 madeleine@tipe.fr  
 RESPONSABLE : CLAIRE PIERRAT  
 INSCRIPTION A L'ORDRE SOUS LE N°05850

**CLIENT**  
 Commune de MONTGERON  
 130, avenue Charles de Gaulle  
 91230 MONTGERON

**AFFAIRE P14402**

**MONTGERON - 91230**

Chemin du dessous du luet

Cadastre section AS n°400

**PLAN DE VENTE**

Echelle : 1/200



P14402 - Chemin du dessous du luet MONTGERON - DW.dwg

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	DESSINE PAR	VERIFIE PAR
A	07/02/2024	Première Emission	AB	CP

**OBSERVATIONS & NOTA**

Système de coordonnées planimétriques : RGF93-CC49.

Relevés effectués en 2014.

Application graphique du parcelaire cadastral réalisée à titre indicatif. Les limites de propriété devront être déterminées par bornage contradictoire avec les propriétaires riverains ou délimitation du domaine public.

Les zones non accessibles / non visibles n'ont pu être relevées et sont annotées sur les plans.

**SECTEUR SOCIAL** - 10, rue Maccoeur - 75011 Paris - Tél. : 01 42 05 03 85 - FAX : 01 42 05 88 30 - www.tipe.fr  
**S.C.O.P. S.A. - TECHNIQUES TOPO - RCS PARIS 642 019 038 - SIRET 642 019 038 - APE 7112 A - N° TVA Intracommunautaire FR 03 64 20 19 038**  
 TT EXPERT - TT PLANS - TT BTP - TT PROJET - TT 3D & BIM  
 SOCIÉTÉ DE GEOMETRES-EXPERTS INSCRIPTION A L'ORDRE N° 1990 D 100003

**LEGENDE**

- Fonds de plan topographique
- Application graphique du parcelaire cadastral
- N° de parcelle
- Bâtement relevé - Abrî léger relevé
- Débord de toit
- Mur - Mur bahut
- Clôture

Parcelle	Contenance cadastrale (m²)	Attributoire
AS n°400	800	Commune de MONTGERON

**NOTA**  
 Les limites figurant elles sur ce document n'ont pas fait l'objet d'un bornage contradictoire.  
 Seul un procès-verbal de bornage dressé par un Géomètre-Expert à l'issue d'une réunion avec les propriétaires riverains et signé par toutes les parties sive pour l'avenir les limites de propriétés et vaut titre définitif.  
 (\*) La contenance cadastrale est obtenue par mesure indicative, le cadastre n'étant pas un document à caractère juridique mais fiscal, servant essentiellement au calcul de l'impôt.

**REÇU EN PREFECTURE**

le 08/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-091-219104213-20260601-00H26\_55\_SU



Y = 8166820

X = 1659120

X = 1659100

Chemin du dessous du luet

8166840

Y = 8166820

X = 1659080

Echelle 1/200





**Plan de localisation – 63 ter chemin du Dessous du Luet**

Parcelle AS 400 à acquérir

